

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 OCTOBRE 2012

Séance du vingt-neuf octobre

L'an deux mil douze, à **20h30**.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte
MICHEL Franck – VEYRET Gérard

Etaient représentés : VIEUX-MELCHIOR Valérie – VALLIN Hugues – PIERROT Claudine

Absent : FAYA Françoise

Absents excusés: VIEUX-MELCHIOR Valérie – VALLIN Hugues – PIERROT Claudine

I. CIMETIERE :

Après lecture et validation des articles du règlement établi pour le cimetière existant, ainsi que pour l'extension columbarium et jardin du souvenir, les tarifs ci-après sont proposés et adoptés :

- Concession traditionnelle : 30 ans (renouvelable) – 250 euros.
- Concession dans le columbarium : 15 ans (renouvelable) – 350 euros, 30 ans (renouvelable) – 500 euros.
- Jardin du souvenir – gratuit.

II. INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES CONCERNANT LA NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Madame Chantal FABIANI, qui succède à Madame VALETTE peut bénéficier de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures, au coefficient 1.21, versée par moitié en juin et le solde en décembre. Pour ce faire, le conseil doit délibérer. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

III. RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le maire informe le Conseil Municipal que la Commune va devoir procéder au recensement de la population en 2013. Pour cela, la commune doit prévoir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'enquête.

concernant les moyens humains :

Pour une commune de moins de 500 habitants : **1 agent recenseur est nécessaire**. La note d'information de l'INSEE précise que pour ces communes, le secrétaire de mairie peut exercer cette fonction.

Concernant les moyens matériels : la commune devra mettre en place :

1. une zone de stockage pour les imprimés et questionnaires.
2. locaux : au minimum une armoire fermant à clé pour dépôt des imprimés remplis avant envoi à l'INSEE. L'accès des locaux sera réservé aux personnes habilitées par le Maire et au personnel de contrôle de l'INSEE.
3. un espace (bureau) dans lequel le coordonnateur recevra l'agent recenseur
4. un équipement informatique pour suivre l'avancement de l'opération et envoi des données via internet à l'INSEE.

Concernant les moyens financiers : Il sera versé par l'INSEE une dotation forfaitaire de recensement. La commune aura à charge les frais liés au recensement (frais de déplacement, rémunérations, etc...).

L'INSEE désignera prochainement un superviseur qui sera le correspondant pour suivre les opérations.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à désigner Madame Chantal FABIANI secrétaire de Mairie comme agent recenseur.

Madame FABIANI, nouvellement nommée dans la commune pourra ainsi parfaire sa connaissance du territoire communal.

Son emploi du temps (30 heures hebdomadaires) lui permettra d'assurer cette mission ainsi que la coordination de l'opération.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

IV. DISSOLUTION DU SIVOM DU PAYS DE TULLINS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de dissolution du SIVOM du Pays de Tullins par le Comité Syndical du jeudi 18 octobre 2012. Chaque commune adhérente doit délibérer pour accepter cette dissolution.

Le conseil Municipal, accepte par délibération de solliciter auprès de monsieur le Préfet la dissolution du SIVOM du Pays de Tullins à compter du 1^{er} janvier 2013.

V. QUESTIONS DIVERSES :

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur GAILLARD rend compte de la dernière réunion au cours de laquelle il a été accepté la prise en compte par les Communautés de Communes de Vinay et Saint Marcellin d'un projet innovant concernant une forme d'agriculture de proximité. Des aides à l'innovation pourront être mises en place.

P.P.A POLLUTION

Le plan mis en œuvre à Grenoble ne correspond pas tout à fait aux spécificités des zones rurales. La Communauté de Communes a adressé un courrier au Préfet au nom de toutes les communes.

ORDURES MENAGERES

Par délibération de la Communauté de Communes le SICTOM devient SMICTOM.

COMPTE RENDU PAR LE MAIRE D'UNE REUNION AU SEDI

Une étude de diagnostic sur l'éclairage public a été effectuée par le SEDI.

Il ressort une obligation de mise aux normes au niveau des 4 armoires communales. 18 lampadaires devront être changés dans un délai de trois ans.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les travaux :

- Madame Le Maire informe le conseil des travaux à finaliser dans le cadre du cimetière : restauration du portail d'entrée et accessibilité. Rampe pour personnes à mobilité réduite entre le cimetière actuel et le columbarium.
- Les ponts situés sur le territoire communal nécessitent quelques travaux en particulier il est demandé une ré-hausse des garde-corps. Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2013.
- Chauffage Eglise : dossier en attente, à intégrer au budget 2013.

Point sur les travaux d'assainissement à venir :

- une première tranche d'assainissement en direction de l'entreprise CAPIFIL (DP 153) ainsi que sur la route des Feugères jusqu'au numéro 86 est prévue.
- Les priorités devraient ensuite se situer au niveau de la Péратиèrе (habitat ancien).

ASSOCIATION APLOMB

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention avec l'association APLOMB a été signée.

PANNEAU BASCULE

Un panneau d'interdiction de stationner sur la BASCULE va être mis en place.

RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION ARCO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec des représentants de l'association ARCO.

L'association ARCO souhaite soumettre à la Communauté de Communes qui a la compétence ordures ménagères des propositions d'amélioration de ce nouveau système.

NOEL DES AINES DE LA COMMUNE

Un repas « grenouilles » est proposé.

Ce repas serait partagé avec les aînés de Morette, le 6 avril 2013 dans le département de l'Ain.

Les personnes ne pouvant se déplacer recevront comme le veut la tradition la visite de deux membres du CCAS, porteurs d'un colis de friandises dans la période du 15 au 25 décembre 2012.

Fin de la séance à 23 heures 30.

Le Maire,

Nicole DI MARIA